



# ARRÊTÉ

## RESERVATION DE 3 PLACES DE STATIONNEMENT ALLEE GEORGES BRASSENS AU DROIT DU NUMERO 01

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES  
> service voirie

Date : 31 AOUT 2022  
N° : ARR\_DST\_2022\_0045

### Le maire de la Ville de Saran,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2542-2, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,

Vu l'article 610-5 du nouveau Code Pénal,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-9, R 417-10, R417-11,

Vu l'arrêté interministériel sur la circulation routière (livre 1 - 8ème partie signalisation temporaire), approuvé par l'arrêté ministériel du 15 Juillet 1974,

Vu la demande de la Société de déménagement LES DEMENAGEURS BRETONS – AMENAGEURS ORLEANAIS – 7 boulevard Pierre Ségelle – 45000 ORLEANS concernant le stationnement d'un camion de déménagement 12 ML allée Georges Brassens au droit du numéro 01 – 45770 SARAN.

Afin d'assurer la sécurité de tous les usagers,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le 14 septembre 2022, le stationnement d'un camion de déménagement 12 ML est autorisé allée Georges Brassens au droit du numéro 01 à SARAN par l'entreprise LES DEMENAGEURS BRETONS – AMENAGEURS ORLEANAIS.

**Article 2 :** L'arrêté entrera en vigueur dès la mise en place des panneaux.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté qui est publié et affiché dans la Commune et aux extrémités du chantier, sont constatées au moyen de procès-verbaux, dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet.

Lorsque le conducteur ou le propriétaire du véhicule est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la Route.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

MM. Le Commandant de Gendarmerie,  
Le Commissaire Central de Police  
Le Service de Police Municipale  
Le Service Gestion des Déchets de l'Agglomération Orléans Val de Loire  
Le Service Assainissement de l'Agglomération Orléans Val de Loire  
Kéolis,  
Pôle territorial Nord d'Orléans Métropole,

chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Cet arrêté sera transcrit au recueil des actes administratifs de la Ville.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet arrêté est publié sur le site internet de la commune pendant un délai qui ne peut être inférieur à 2 mois

A blue circular stamp of the commune of Saran is visible, containing a coat of arms and the text 'MAIRIE de SARAN'. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.

**Maryvonne Hautin**  
maire de Saran